FICHE CEE

(v.A45.3) ≥ 01/09/2022

BAR-TH-137

# RACCORDEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL À UN RÉSEAU DE CHALEUR

## CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ

- ☑ Bâtiment résidentiel existant ≥ 2 ans à la date d'engagement de l'opération
- ☑ Respect de la durée de vie conventionnelle de la FOST : 30 ans
- ☑ Bâtiment jamais raccordé à un réseau de chaleur dans un délai ≤ 5 ans à la date d'engagement l'opération **OU** le cas échéant le ou les raccordements précédents n'ont pas fait l'objet d'une demande CEE
- ☑ Preuve de réalisation = contrat de fourniture de chaleur entre le bénéficiaire et le gestionnaire du réseau de chaleur
- ☑ Est considéré comme un réseau de chaleur, un réseau alimentant des bâtiments appartenant à au moins deux abonnés distincts

COUPS DE POUCE "CHAUFFAGE" OU "CHAUFFAGE DES BATIMENTS RESIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ☑ Bâtiment résidentiel collectif (si engagement ≥ 01/02/2024) ou maison individuelle (si engagement ≥ 01/02/2024)
- ☑ Taux d'énergies renouvelables ou de récupération du réseau > 50% (dans son état actuel ou dans le cadre d'un projet décidé)
- ☑ Dépose d'un équipement de chauffage fonctionnant au gaz, au fioul ou charbon (+ "hors condensation" si engagement < 29/10/2022).
- ☑ Mention de la prime Coup de Pouce sur le document prouvant le Rôle Actif et Incitatif (RAI)

## JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Aucun justificatif nécessaire sauf :

Si COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ☑ Justificatif du taux d'EnR&R du réseau de chaleur

(v.A45.3) ≥ 01/09/2022

# BAR-TH-137

# RACCORDEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL À UN RÉSEAU DE CHALEUR

## MENTIONS OBLIGATOIRES

### DEVIS
### TOUTES FOST

- ☑ *'DEVIS'* + Référence du devis (surtout lorsque le devis comporte une note de dimensionnement)
- ☑ Date d'édition du devis
- ☑ Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel
- ☑ Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- ☑ Adresse des travaux si différente (non obligatoire sur le devis, mais fortement conseillée)
- ☑ Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE
- ☑ Pagination complète et cohérente
- ☑ Rôle Actif et Incitatif de Sonergia : Tout ce qu'il faut savoir sur les mentions Coup de Pouce, Coup de Boost et Hors Coup de Pouce à noter sur votre devis.
- ☑ Si déduction de la prime CEE sur le devis celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

**PARTIE ENGAGEMENT DU CLIENT :**

- ☑ Nom
- ☑ Prénom
- ☑ Fonction
- ☑ Date
- ☑ Signature

Les détails du signataire doivent apparaître, ainsi que sur tous les documents signés par un bénéficiaire Personne Morale depuis le 01/07/2019.

Nous vous conseillons de rajouter ces champs sur vos modèles de devis afin d'éviter tout oubli.

### FACTURE
### TOUTES FOST

- ☑ Date d'édition de la facture
- ☑ Date de fin de chantier *(obligatoire si l'AH est signée avant la date de facturation)*
- ☑ Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel et du sous-traitant qui fait les travaux le cas échéant
- ☑ Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- ☑ Adresse des travaux si différente
- ☑ *'FACTURE'* + Référence de la facture
- ⚠ *Si la facture mentionne un numéro de devis il doit correspondre au devis transmis dans le dossier.*
- ☑ Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE + mentions obligatoires
- ☑ Pagination complète et cohérente
- ☑ Montant HT
- ☑ Taux TVA
- ☑ Montant TTC
- ☑ Si acompte : Montant acompte + date de versement
- ☑ Rôle Actif et Incitatif de Sonergia :
  - ☑ **SI PRÉSENCE** du Rôle Actif et Incitatif (RAI) de Sonergia sur le devis, faire apparaître les éléments suivants sur la facture : *« SONERGIA (Partenaire CEE - SIREN n°518685516) »*
- ☑ Si déduction de la prime CEE sur la facture celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

### SPÉCIFIQUE BAR-TH-137

- ☑ Extraits d'intérêt du contrat de fourniture de chaleur avec notamment :
  - Désignation / Adresse / Nombre de logements desservis par le réseau de chaleur lors du raccordement
  - Date de prise d'effet du contrat OU date de première livraison de chaleur :
  - Parties signataires avec : Nom ou Raison Sociale / Adresse / Représentants / Signatures **[Pour les personnes morales, les nom, prénom et fonction des signataires doivent être renseignés]**
  - Date de signature du contrat

Si COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES **OU** CHAUFFAGE :

- ☑ Dépose de l'ancien équipement de chauffage fonctionnant au **[préciser si gaz, fioul ou charbon + «hors condensation» si engagement < 29/10/2022]**

**À défaut :**

- ☑ Marque et référence de l'équipement de chauffage déposé + document technique issu du fabricant